



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/43
29 mai 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Vingt et unième session
Genève, 9 et 10 septembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION^{1, 2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 9 septembre 2008, à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Suivi des faits nouveaux intéressant les corridors et zones de transport paneuropéens:

¹ Les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html>).

² Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) à retourner, deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (bernadette.heal@unece.org) ou par télécopie (+41-22-917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>).

- a) Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en place des corridors de transport paneuropéens;
 - b) Relation entre les accords relatifs aux infrastructures de transport (AGR, AGC, AGTC et AGN) et les projets de la CEE (TEM et TER), d'une part, et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, d'autre part;
 - c) Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes.
3. Développement des liaisons de transport Europe-Asie:
- a) Résultats de la réunion ministérielle sur les liaisons de transport Europe-Asie;
 - b) Groupe d'experts sur les liaisons de transport Europe-Asie;
 - c) Organisation de trains de démonstration.
4. Transports dans la région méditerranéenne:
- a) Centres méditerranéens d'étude et de formation en matière de transport;
 - b) Évolution des transports dans la région méditerranéenne.
5. Activités relatives aux ports maritimes:
- a) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays;
 - b) Conférence de la CEE sur le rôle des ports maritimes, à Piraeus.
6. Nouvelles tendances des transports dans la région de la CEE:
- a) Examen de la situation des transports dans la région de la CEE;
 - b) L'expérience belge.
7. Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail:
- a) Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires;
 - b) Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.
8. Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché.
9. Évaluation biennale 2008-2009.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.5/43 – Ordre du jour provisoire annoté

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est son adoption.

Point 2: Suivi des faits nouveaux intéressant les corridors et zones de transport paneuropéens

a) Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en place de corridors de transport paneuropéens

Document: ECE/TRANS/WP.5/2008/1 – Communication de la Commission européenne relative à l'état d'avancement des pourparlers exploratoires sur la coopération avec les pays voisins dans le domaine des transports.

2. À sa vingtième session (ECE/TRANS/WP.5/42), le Groupe de travail a réaffirmé que l'un de ses domaines d'action prioritaires serait le suivi de toutes les initiatives et activités concernant le développement futur des corridors et infrastructures de transport paneuropéens.

La Commission européenne a, depuis, publié une importante communication relative à l'état d'avancement des pourparlers exploratoires sur la coopération avec les pays voisins dans le domaine des transports (ECE/TRANS/WP.5/2008/1). Un représentant de la Commission européenne devrait donner au Groupe de travail des informations à jour sur l'état d'avancement de la mise en place des corridors de transport paneuropéens.

b) Relation entre les accords relatifs aux infrastructures de transport (AGR, AGC, AGTC et AGN) et les projets de la CEE (TEM et TER), d'une part, et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, d'autre part

Document: ECE/TRANS/WP.5/2008/2 – Rapport biennal sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international; documents informels n^{os} 1 à 4 – Évolution de la situation dans certains corridors de transport paneuropéens et dans le cadre des projets TEM et TER.

3. Les responsables de certains corridors de transport paneuropéens et les directeurs des projets TEM et TER sont censés informer le Groupe de travail des faits nouveaux intervenus et des activités menées au sujet de l'extension des grands axes de transport transeuropéens aux pays voisins ainsi que dans les corridors et les zones respectifs (documents informels n^{os} 1 à 4). Le secrétariat présentera ensuite le rapport biennal sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international (ECE/TRANS/WP.5/2008/2), conformément au programme de travail pour la période 2008-2012. Les représentants des pays concernés qui participeront à la session souhaiteront peut-être apporter des compléments d'information sur les faits marquants concernant les corridors de transport paneuropéens situés sur leurs territoires respectifs.

4. Vu l'évolution récente de la situation concernant les accords CEE relatifs aux infrastructures ainsi que les plans directeurs des projets TEM et TER, le Groupe de travail souhaitera peut-être débattre des modalités efficaces de suivi, dans l'intérêt de tous les États membres de la CEE, des prochains faits nouveaux concernant les corridors et zones de transport.

c) Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes

Documentation: document informel n° 5 – Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes.

5. À sa vingtième session, le Groupe de travail a décidé que le secrétariat achèverait la rédaction du rapport intitulé «Base méthodologique pour la définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et le niveau de service sur les réseaux d'infrastructures» et le lui soumettrait à la vingt et unième session. Le texte final du rapport, reproduit dans le document informel n° 5, sera présenté au Groupe de travail.

Point 3: Développement des liaisons de transport Europe-Asie

a) Résultats de la réunion ministérielle sur les liaisons Europe-Asie

6. À sa vingtième session, le Groupe de travail a décidé d'appuyer l'organisation d'une réunion des ministres des transports des pays de la région Europe-Asie le premier jour de la dix-septième session du Comité des transports intérieurs (CTI) (19-21 février 2008) et a proposé un avant-projet de déclaration solennelle en faveur du développement futur des liaisons de transport Europe-Asie, devant servir de base à la déclaration finale qui sera signée par les ministres. Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur la réunion ministérielle sur les liaisons de transport Europe-Asie, tenue à Genève le 19 février 2008. La Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie, signée par 18 pays participants d'Europe et d'Asie, peut être consultée sur le site Web de la CEE: http://www.unece.org/trans/MinisterialITC70/min_jointstatement.htm.

b) Groupe d'experts sur les liaisons de transport Europe-Asie

Documents: ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2, ECE/TRANS/WP.5/GE.2/3 – Groupe d'experts sur les liaisons de transport Europe-Asie.

7. À sa vingtième session, le Groupe de travail a demandé à être informé de l'évolution de la phase II du projet commun CEE-CESAP sur les liaisons de transport Europe-Asie et a proposé au CTI de confier à un groupe spécial d'experts, pour une durée de deux ans (2008-2009), le suivi et la coordination des activités y relatives; ce groupe spécial ferait rapport au Groupe de travail. À sa soixante-dixième session, le CTI a approuvé la création du groupe et a adopté le mandat proposé par le Groupe de travail. La décision du CTI a été entérinée par le Comité exécutif de la CEE, à sa vingtième session tenue le 22 mars 2008. Le rapport de la première réunion du Groupe d'experts sur les liaisons de transport Europe-Asie sera présenté au Groupe de travail, pour examen (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/3). Le Groupe de travail souhaiterait également peut-être examiner et approuver le programme de travail adopté par le Groupe d'experts (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2).

c) Organisation de trains de démonstration

8. À sa vingtième session, le Groupe de travail a demandé aux États membres de lui fournir des informations sur les faits nouveaux concernant l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs le long des corridors Europe-Asie se trouvant sur leurs territoires respectifs. Il a également appuyé la décision du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) de faire une large distribution de ses recommandations relatives à l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs le long des axes Europe-Asie. Ces recommandations sont désormais disponibles sous forme électronique sur le site Web du SC.2 à l'adresse: http://www.unece.org/trans/doc/brochures/SC.2_Container_Block_Trains_e.pdf.

Point 4: Transports dans la région méditerranéenne

a) Centres méditerranéens d'étude et de formation en matière de transport

Documents: ECE/TRANS/WP.5/2008/3, document informel n° 6 – Centres méditerranéens d'étude et de formation en matière de transport.

9. Le Centre d'étude des transports en Méditerranée occidentale (CETMO) a été prié de rendre compte des activités qu'il avait menées depuis la seizième session du Groupe de travail (TRANS/WP.5/38, par. 18). Les informations pertinentes sur les activités récentes du CETMO figureront dans le document ECE/TRANS/WP.5/2008/3, qui sera soumis au Groupe de travail pour examen. À sa vingtième session, le Groupe de travail a demandé aux secrétariats du CETMO et du CETMOR de préparer, pour sa prochaine session, un exposé sur leurs organisations respectives, leur fonctionnement et leurs activités. Cet exposé (document informel n° 6) sera présenté par le secrétariat du CETMO.

b) Évolution des transports dans la région méditerranéenne

10. À sa dix-huitième session, le Groupe de travail a prié le secrétariat de demander à la DG TREN de la CE de lui fournir régulièrement des informations mises à jour sur la situation concernant le développement du réseau de transport euro-méditerranéen et les activités en cours de la Commission européenne dans ce domaine. Ces informations seront présentées par un représentant de la Commission.

Point 5: Activités relatives aux ports maritimes

a) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays

Documents: ECE/EX/2008/L.5, ECE/TRANS/WP.5/GE.1/2008/3.

11. À sa vingtième session, le Groupe de travail a décidé d'appuyer la création d'un groupe spécial d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, ayant un mandat d'un an. À sa soixante-dixième session, le CTI a approuvé la création du Groupe d'experts, ainsi que le mandat proposé par le Groupe de travail. La décision du CTI a été entérinée par le Comité exécutif de la CEE, à sa vingtième session tenue le 22 mars 2008 (ECE/EX/2008/L.5). Le Président du Groupe d'experts présentera le rapport de la première session du Groupe tenue

le 18 avril 2008 (ECE/TRANS/WP.5/GE.1/2008/3) et informera le Groupe de travail des progrès accomplis depuis cette date.

b) Conférence de la CEE sur le rôle des ports maritimes, à Piraeus

12. Le Président du Groupe d'experts informera le Groupe de travail du programme définitif de la Conférence de la CEE sur le rôle des ports maritimes (Piraeus, 17 et 18 septembre 2008), accueillie par le Ministère grec de la marine marchande et ayant pour but de recenser les problèmes et d'échanger des bonnes pratiques dans le domaine de la gestion efficace des ports maritimes et de leurs liaisons avec les modes de transport intérieur.

Point 6: Nouvelles tendances des transports dans la région de la CEE

a) Examen de la situation des transports dans la région de la CEE

Document: ECE/TRANS/WP.5/2008/4.

13. Le secrétariat procède tous les ans à un examen de la situation des transports dans la région de la CEE, sur la base des statistiques disponibles et des contributions nationales (à consulter sur le site Web de la Division des transports à l'adresse <http://www.unece.org/trans/welcome.html>). Après une brève présentation du dernier examen (ECE/TRANS/WP.5/2008/4), le Groupe de travail souhaitera peut-être réfléchir à l'utilité de ce type d'information et, le cas échéant, faire des suggestions au secrétariat quant au format et à la date du prochain examen.

b) L'expérience belge

Document: document informel n° 7.

14. Le représentant du Ministère fédéral belge des transports fera un exposé (document informel n° 7) sur l'expérience de son pays en matière d'amélioration de la qualité des services de transport (tout en devenant une importante plate-forme logistique internationale) et de coordination intermodale (y compris les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays) dans le contexte de la libéralisation en cours au sein de l'UE, de l'élargissement de l'Union, de l'expansion des échanges entre l'Union et la Chine, etc. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner l'expérience belge en matière d'adaptation aux changements structurels intervenus dans les marchés des services de transport intérieur et décider s'il souhaiterait recevoir un rapport national similaire l'année prochaine.

Point 7: Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail

a) Comité des transports intérieurs

Document: ECE/TRANS/200 – Rapport de la soixante-dixième session.

15. Le Comité a tenu sa soixante-dixième session à Genève du 19 au 21 février 2008. Le Groupe de travail sera informé des décisions du Comité sur les questions liées à ses domaines d'activité, dont il est rendu compte aux paragraphes 6 à 9, 29 à 31, 39 à 41, 43 et 44 et 52 à 54 du rapport du Comité (ECE/TRANS/200). Le Groupe de travail sera également informé de

l'approbation officielle, par le Comité, du rapport sur sa vingtième session (par. 60) et de certaines questions à caractère informatif (par. 70, 114 à 116).

b) Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

16. Le secrétariat informera le Groupe de travail du Programme paneuropéen CEE-OMS sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et du mécanisme d'échange de ce programme, en général, et de la troisième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, devant se tenir prochainement, en particulier.

Point 8: Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché

Document: ECE/TRANS/WP.5/2008/5.

17. Le Groupe de travail sera informé des activités du Conseiller régional et des activités entreprises dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT). Les informations relatives à ces questions figurent dans le document ECE/TRANS/WP.5/2008/5.

18. Le Groupe de travail souhaitera aussi peut-être inviter les gouvernements ainsi que les organisations et institutions internationales compétentes à contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT) et à indiquer le type d'assistance qu'ils pourraient fournir.

Point 9: Évaluation biennale 2008-2009

Document: ECE/TRANS/WP.5/2008/6.

19. Le secrétariat présentera un questionnaire d'évaluation de la session et invitera les délégués à le remplir.

Point 10: Questions diverses

20. La vingt-deuxième session du Groupe de travail devrait en principe se tenir à Genève les 9 et 10 septembre 2009. Elle sera précédée d'une réunion du Groupe d'experts sur les liaisons de transport Europe-Asie, le 8 septembre 2009.

Point 11: Adoption du rapport

21. En application de la décision prise par le Groupe de travail à sa quinzième session (TRANS/WP.5/32, par. 56), les décisions prises à la présente session seront adoptées en fin de session. Le rapport sur la présente session, assorti desdites décisions, sera établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat, et sera soumis au Comité des transports intérieurs.
